Chers collègues, chers tous,

Je dois avouer que j'étais fortement surprise de voir mon nom sur l'invitation d'un webinaire de l'issa et je pense que c'est la première fois que j'y ai trouvé un Luxembourgeois comme intervenant. Ainsi, je tiens à remercier les organisateurs pour m'avoir donné l'occasion de présenter brièvement l'expérience de mon pays, mais surtout pour avoir dû me consacrer davantage à la problématique des conséquences des changements au niveau des familles qui ont eu lieu lors des dernières décennies. C'était intéressant pour moi aussi de creuser ce sujet et de le mettre en rapport avec la sécurité sociale qui nous lie tous.

Pour ceux et celles qui ne connaissent pas du tout le Luxembourg, voici une jolie image chiffrée que j'ai trouvé sur le site de l'institut national des statistiques. Ainsi, vous voyez qu'avec une population de quelques 660.000 personnes réparties sur un territoire d'une superficie de 2586 km2, le Luxembourg compte parmi les pays les plus petits au monde.

L'économie du Luxembourg par contre est l'une des plus dynamiques en Europe. Elle figure régulièrement dans le top 10 des classements mondiaux basés sur la concurrence territoriale, la digitalisation et l'innovation. Par ailleurs, elle est considérée comme le pilier économique de la Grande Région, territoire qui regroupe des régions du Luxembourg, de la Belgique, de la France et de l'Allemagne.

Or, selon les derniers chiffres disponibles auprès d'Eurostat, le Luxembourg n'était en 2019 pas seulement dans les top ten économique, mais – prochain slide svp. –

se partageait avec la Lituanie et la Lettonie la 1ère place sur un podium moins glorieux : c'est LE pays des divorcés selon un journaliste luxembourgeois.

En effet, au Luxembourg on a compté en 2019 9 divorces pour 10 mariages (1 906 contre 2 143 selon les données du Statec). Si ma mémoire est bonne, nous sommes entretemps dépassés par le Danemark, tête de liste de l'année 2023.

Le constat est évident : le noyau familial traditionnel – mère, père, 2 enfants dans une maison pendant toute leur vie, la maman dans la cuisine, le papa au boulot – n'existe quasiment plus, du moins pas au Luxembourg et il n'y a aucun élément qui permettrait de prévoir un quelconque changement de cette tendance.

En effet, l'affirmation de la place de la femme, l'individualisme, le déclin du religieux et bien d'autres facteurs expliquent ces bouleversements sociétaux et les chiffres reposent quand-même sur un développement qui a eu lieu sur une période très longue.

Je pense pouvoir dire que le Luxembourg a su faire face aux difficultés que rencontrent les familles en rupture et a mis en place tout au long des années des mesures et aides adaptées, mais j'y reviendrai après.

Le plus grand risque pour les familles monoparentales consiste indéniablement dans celui de glisser dans le cercle vicieux de la pauvreté.

En 2022, le taux de risque de pauvreté luxembourgeois s'élevait à 17,4% pour atteindre cette année-ci les 19,2 %.

Dans la catégorie des ménages avec enfants, les situations les plus difficiles sont celles des familles nombreuses et des ménages monoparentaux.

En effet, pour ceux-ci, le taux de risque de pauvreté monte au Luxembourg, selon Eurostat, respectivement à 35,5% et 31,9%.

Les chiffres montrent que les familles monoparentales souffrent d'un risque très élevé de pauvreté au travail (ce qu'on appelle les working poor). Le Luxembourg détient le record européen en matière d'in-work poverty parmi les

familles monoparentales. Plus d'un tiers des familles monoparentales qui travaillent vivent en fait sous le seuil de pauvreté (contre 10% pour l'ensemble des familles avec enfants).

J'ai dis « cercle vicieux », parce que la pauvreté ne se limite ni à son seul volet financier, ni se limite à une génération.

Au contraire, la pauvreté implique toute une panoplie d'effets secondaires néfastes pour les concernés.

Au Luxembourg, près d'un enfant sur 4 vit à la limite de la pauvreté.

La monoparentalité, qui concerne surtout les femmes (dans 8 cas sur 10), double en effet le risque de pauvreté par rapport aux autres familles avec enfants. Et un tiers des enfants vivant en famille monoparentale souffre de déprivation.

Au Luxembourg, les chiffres révèlent d'ailleurs que le risque plus élevé qu'encourent les familles monoparentales n'est pas dû à leurs caractéristiques, il s'agit plutôt d'un facteur de risque supplémentaire, qui s'ajoute aux autres facteurs de risque (emploi, éducation etc.). Le fait de vivre en famille monoparentale double le risque de pauvreté par rapport aux autres familles avec enfant(s) qui ont les mêmes caractéristiques et multiplie la probabilité de déprivation par 4.

Les enfants qui grandissent dans un environnement socialement défavorisé doivent généralement faire face à bien plus que des privations matérielles.

La pauvreté n'est pas seulement une question d'argent. Les enfants qui vivent dans des ménages à faible revenu ont moins de chances d'accéder à l'éducation, souffrent plus souvent d'atteintes à la santé, présentent souvent des troubles psychiques et sociaux ainsi que des retards de développement.

Les parents n'ont pas le temps de s'occuper correctement de leur progéniture en raison de leur travail. Les enfants concernés connaissent des restrictions dans presque tous les domaines de la vie.

Tous ces constats et ces chiffres sont certes inquiétants, mais malgré tout le Luxembourg a mis bon nombre de mesures en place pour lutter contre la pauvreté en général et surtout pour soutenir les familles monoparentales. Il reste bien sûr du pain sur la planche.

J'ai essayé de résumer ici les mesures en place qui concernent évidemment toute la population et non pas seulement les familles en rupture.

Les transferts sociaux, donc les allocations, les subsides à destination de tous les ménages qui remplissent les conditions d'octroi sont effectivement le principal facteur permettant une réduction du taux de pauvreté. Ainsi, selon les calculs de la Chambre des salariés au Luxembourg, le taux de pauvreté s'est élevé en 2022 à 40,9 % avant transfert sociaux.

Sans entrer dans le détail des remèdes luxembourgeois contre la pauvreté et le risque accru des familles monoparentales, j'aimerais quand-même préciser que le Luxembourg a relativement bien réussi à intégrer ce monoparentalisme dans les différents champs politiques.

Ainsi, tant dans le revenu minimum garanti, que dans la législation fiscale, dans la distribution des places dans les garderies, dans la législation sur le congé parental, les congés pour raison familiale, le fait qu'un parent s'occupe en large partie seuls des enfants est bel et bien pris en compte. Cette caractéristique de famille monoparentale entraîne le plus souvent une discrimination positive.

Je pense effectivement que c'est cette transversalité et la cohérence des politiques et des mesures mises en place sont un facteur essentiel à leur succès.

J'aimerais illustrer ce propos à l'aide d'un exemple de la sécurité sociale qui concerne le volet des pensions : Les pensionnées luxembourgeoises gagnaient en 2019 environ 44% de moins que leurs homologues masculins, ce qui repose essentiellement sur le fait que les femmes de cette génération ont des carrières d'assurance-pension incomplètes. Soit elles arrêtaient compléter de travailler avec la naissance des enfants, soit elles recommençaient à travailler à temps partiel et cotisaient ainsi beaucoup moins.

Depuis la fin des années 90, et encore davantage la dernière décennie, les gouvernements successifs ont beaucoup investi pour promouvoir le maintien dans l'emploi des femmes en

- mettant à disposition des structures de garde suffisantes,
- à veiller à soutenir des moyens de garde d'enfants à horaires flexibles (comme les assistants parentaux),
- à abolir des primes financières incitant à l'interruption de la carrière,
- à introduire un congé parental flexible et rémunéré très généreusement (au minimum le salaire social minimum).

Toutes ces mesures, ensembles avec les années pour lesquelles l'Etat prend en charge les cotisations de l'assurance pension, vont certainement contribuer à des carrières d'assurance pension et à un tout autre niveau de pension sur lequel la génération des futures retraitées – donc la mienne - va pouvoir compter.

Tel qu'annoncé, la feuille de route du Luxembourg est bonne, mais il reste des chantiers : depuis quelques années, nous avons bel et bien introduit un crédit monoparental, mais nous sommes loin d'une véritable justice fiscale envers les familles monoparentales si l'on sait qu'une famille monoparentale paie plus d'impôt qu'un couple sans enfant.

Aussi, pour un couple divorcé, l'un des parents est considéré fiscalement comme célibataire et peut tout au plus déduire la pension alimentaire qu'il verse à l'autre parent.

Pour la déclaration sur l'impôt, les intérêts d'un prêt hypothécaire sont déductibles, alors qu'un loyer payé n'est pas du tout déductible.

Je pourrais continuer, mais je pense avoir fait le tour et je vous remercie pour votre patience. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Myriam Schanck